

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la 8^e assemblée de l'année 2021, du conseil d'administration du Collège de Rimouski, tenue le **mercredi 24 novembre 2021**, à 18 h, dans la salle D-307 du Cégep de Rimouski, sous la présidence de M. Raymond Lacroix.

PRÉSENCES

Mesdames : Alex Désaulniers
Lucie Duchesneau
Laura Lebel
Jocelynn Meadows
Karine Whitty

Messieurs : Gilles Blaquièrre
François Dornier
Raymond Lacroix (président)
Robin Lavoie
Pierre-Luc Michaud
Michel Pineault
Philippe Saindon
Guillaume St-Onge

ABSENCES

Mesdames : Marie-Josée Boudreau (motivée)
Anna-Lisa Cone (motivée)
Janice Lemoignan (motivée)

Messieurs : Xavier Gravel
Gino Pelletier (motivée)

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames : Claire Bérubé, secrétaire d'assemblée
Mélanie Leblanc, directrice de l'IMQ (sujets 21-08.09 et 21-08.10)
Julie Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI) (sujet 21-08.11 et 21-08.12)
Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI) (sujets 21-08.17, 21-08.18, 21-08.19, 21-08.20 et 21-08.23)

Messieurs : Patrick Dallain, directeur général du SEREX (sujet 21-08.07)
Sylvain Lafrance, directeur général d'Innovation maritime (IMAR) (sujet 21-08.08)
Ugo Leblanc, directeur de la Direction des affaires étudiantes (DAE) (sujet 21-08.16)

21-08.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

21-08.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquièrre, APPUYÉ par madame Alex Désaulniers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté.

21-08.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 7^E ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA 21-07) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 7^e rencontre tenue le 19 octobre 2021, en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal soit adopté tel qu'il est présenté.

21-08.04 PROCÈS-VERBAUX DES 14^E ET 15^E RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2021 DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEXEC 21-14 ET COMEXEC 21-15)

Les documents sont déposés pour information.

21-08.05 PROCÈS-VERBAUX DES 4^E, 5^E, 6^E ET 7^E RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2021 DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (CÉT 21-04, CÉT 21-05, CÉT 21-06 ET CÉT 21-07)

Les documents sont déposés pour information.

21-08.06 SURVOL COLLÉGIAL : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente les sujets suivants :

Incendie au Cégep

Un incident a eu lieu au Cégep le vendredi 19 novembre dernier à la suite d'un mauvais branchement qui a occasionné un incendie mineur dans un panneau électrique. L'alarme incendie a obligé toute la population étudiante et le personnel à quitté les lieux et se rendre dans le parc du Cégep. Étant donné qu'il faisait froid à l'extérieur et que plusieurs personnes ne portaient pas de manteaux ou de vêtements suffisamment chauds, la direction a invité tout le monde à se réfugier à l'IMQ jusqu'à ce que la situation soit sous contrôle. De façon générale, l'événement s'est bien déroulé. Une réunion post mortem a permis de faire le point sur la situation et proposer des correctifs. Par exemple, utiliser le pavillon J (PEPS) au besoin ou prendre des ententes avec des établissements voisins pour permettre l'accueil de notre communauté collégiale si une situation semblable devait se reproduire.

Suivis avec le ministère de l'Enseignement supérieur

Il n'y a pas de nouveau concernant le suivi des demandes faites au ministère par la direction générale pour trouver des solutions à la situation financière du Collège. Monsieur Dornier est plutôt optimiste tant qu'aux informations futures qu'il devrait recevoir. Il fera le point à ce sujet lors de la prochaine rencontre du Conseil prévue en janvier 2022.

Mise à jour économique par le gouvernement du Québec

Monsieur Dornier informe les membres du Conseil que le gouvernement du Québec présentera sa mise à jour économique le 25 novembre prochain durant laquelle pourraient être annoncés des changements budgétaires pour le réseau de l'éducation. Rien n'a été confirmé en ce sens, cependant, monsieur Dornier en informera le Conseil lors de la prochaine réunion.

Visite de la Direction des affaires internationales

La Direction des affaires internationales de la Fédération des cégeps était de passage au Cégep de Rimouski la semaine dernière. C'est la première fois que nous les recevons en nos murs. La rencontre a permis de faire le point sur la clientèle internationale et d'échanger sur nos futurs projets de collaboration.

Report d'échéanciers

Lors des prochaines réunions du Conseil, monsieur Dornier informe les membres qu'il y aura des demandes visant à reporter certains échéanciers notamment en ce qui concerne des politiques et des règlements en raison de la situation pandémique qui s'est prolongée. Puisque ces délais avaient été planifiés par la direction du Collège, nous y apporterons les ajustements appropriés.

Concours à la direction des Études

À la suite du départ imminent à la retraite de madame Jocelynn Meadows, un premier affichage du poste de directrice ou directeur des Études n'a pas permis de recevoir des candidatures en quantité suffisante pour pourvoir ce poste. Par conséquent, la direction a décidé de procéder à un deuxième affichage et de faire appel à un chasseur de têtes. Le concours a été prolongé jusqu'en janvier 2022. D'ici là, madame Meadows a accepté de donner un coup de main occasionnel si besoin est.

Rénovation du PEPS

La rénovation du PEPS se poursuit. Le cégep a reçu une subvention de 3,7 millions de dollars sur un coût total du projet de 17 millions de dollars. Monsieur Dornier souligne l'importance pour le cégep d'avoir des infrastructures sportives en bon état afin de participer et de s'impliquer, comme tous les autres partenaires locaux, aux Jeux du Québec qui auront lieu à Rimouski à l'été 2023.

Conseil d'administration spécial

Il y aura un conseil d'administration spécial en janvier 2022 concernant l'état des finances du Collège et les stratégies à venir. Parmi les autres sujets qui seront discutés ; la révision du règlement B-01 de régie interne et le rapport de la firme dans le dossier des Résidences étudiantes.

Souper en décembre

La direction du Collège invite les membres du Conseil à un souper le 14 décembre prochain à l'Hôtel Rimouski. Ce sera l'occasion de remercier les membres actuels et ex-membres du Conseil de leur implication et de leur précieuse collaboration. Une invitation officielle leur sera transmise sous peu.

Technologie d'analyses biomédicales

Madame Jocelynn Meadows mentionne que le programme Technologie d'analyses biomédicales a reçu l'agrément de Santé Canada. Cette excellente nouvelle rappelle encore une fois toute la qualité de la formation offerte dans ce programme et elle félicite le département pour cette belle réussite.

21-08.07 SEREX/RAPPORT ANNUEL 2020-2021, ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2021 ET REQUÊTE ANNUELLE D'INFORMATION 2020-2021 : ADOPTION

Monsieur Patrick Dallain, directeur général du SEREX, présente le sujet.

Il rappelle le contexte dans lequel a évolué le SEREX au cours de l'année 2020-2021, notamment le déséquilibre entre l'offre et la demande de bois d'œuvre et les subventions fédérales qui ont permis d'atténuer l'impact de la hausse vertigineuse du prix du bois d'œuvre. À l'interne, il y a eu trois départs et cinq personnes ont été embauchées durant l'année dont trois nominations à l'interne. Un poste d'agent du Fonds Écoleader était à combler au 30 juin 2021.

Le SEREX a obtenu une subvention de 400 000 \$ de Développement économique Canada (DEC) pour l'achat d'équipements spécialisés ainsi qu'une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

Le regroupement « Catalyseur d'innovation pour la transition énergétique au Québec (CITEQ) » créé par le SEREX en collaboration avec douze centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), trois universités et quatre entreprises, aura pour objectifs d'accélérer l'adoption et l'adaptation des technologies de transition énergétique des entreprises et la formation de personnel hautement qualifié, ainsi que les étudiants collégiaux. Ce projet a obtenu un financement du Fonds de recherche du Québec nature et technologies (FRQNT).

Le SEREX a connu une hausse de ses activités de recherche, d'aide technique et de formation de 23 %, passant de 1,13 million de dollars en 2019-2020 à 1,62 million de dollars en 2020-2021. Les états financiers démontrent un surplus de 287 866 \$, une hausse par rapport à l'année 2019-2020.

À une question posée par monsieur Guillaume St-Onge concernant les projets qui font la fierté du SEREX, monsieur Dallain mentionne que celui avec Damabois, une entreprise située à St-Damase et spécialisée en transformation du bois et de ses dérivés, en est un très bon exemple.

Chaque année, le SEREX, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) affilié au Cégep de Rimouski, produit son rapport annuel, ses états financiers ainsi que sa requête annuelle d'information qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le rapport annuel 2020-2021, les états financiers au 30 juin 2021 et la requête annuelle d'information 2020-2021 ont été adoptés lors de la réunion du 26 octobre 2021.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le conseil d'administration du Cégep de Rimouski doit adopter ces documents.

CONSIDÉRANT que le SEREX est un CCTT ;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le rapport annuel, les états financiers et la requête annuelle d'information de ses CCTT ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2020-2021, les états financiers au 30 juin 2021 ainsi que la requête annuelle d'information 2020-2021 ont été adoptés par le conseil d'administration du SEREX le 26 octobre 2021 ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel 2020-2021 du SEREX, ses états financiers au 30 juin 2021 ainsi que la requête annuelle d'information 2020-2021.

Monsieur Sylvain Lafrance, directeur général d'Innovation maritime, présente le sujet.

Durant l'année 2020-2021, ce sont 26 personnes qui ont travaillé à Innovation maritime (IMAR), dont 8 étudiantes et étudiants collégiaux, 7 enseignantes et enseignants et 6 étudiantes et étudiants universitaires. Une personne responsable du développement des affaires s'est jointe à l'équipe. Malgré la perte de certaines ressources humaines, IMAR a pu engager d'autres personnes pour soutenir sa croissance.

Monsieur Lafrance mentionne que la COVID-19 a eu un impact sur le trafic maritime et sur les activités d'Innovation maritime. L'année 2020-2021 a permis entre autres de confirmer des projets majeurs qui auront, à terme, des retombées significatives pour le secteur. On pense notamment au projet visant la mise en place d'une station de recherche en acoustique marine sur le Saint-Laurent (projet codirigé avec l'ISMER) et celui visant la mise en place d'un Système d'information maritime (phase 2). Ces bonnes nouvelles sont traduites par une augmentation notable du chiffre d'affaires de l'organisation qui s'est apprécié de l'ordre de 25 %. Le contexte demeure favorable à la croissance dans le domaine maritime. On peut croire qu'Innovation maritime devrait poursuivre sur sa lancée en 2021-2022.

Parmi les projets réalisés, Innovation maritime a développé un nouvel alternateur pour faire des gains en carburant pour les navires. Il s'agit d'un alternateur intégrant la technologie brevetée de Genset-Synchro (TGS) qui permettra de réduire leur consommation de diesel et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur Lafrance mentionne que les états financiers démontrent que les pratiques comptables internes sont impeccables. En 2020-2021, le chiffre d'affaires a connu une augmentation de 29 % par rapport à 2019-2020 et un excédent des revenus sur les charges d'un peu plus de 393 000 \$, soit 14 % d'augmentation. Un fonds de prévoyance a été créé afin de permettre de maintenir les salaires pour quelques mois si jamais il y avait une baisse sur la situation financière et les projets. Tout est positif au niveau des états financiers.

À la question posée par monsieur Dornier concernant les tendances dans le domaine maritime, monsieur Lafrance explique que ce sont les technologies propres qui sont tendances en ce moment. Dans la stratégie Avantage Saint-Laurent, le gouvernement du Québec prévoit des investissements notables dans les infrastructures, mais aussi dans les technologies de communication et le développement de logiciels faisant du Saint-Laurent un corridor de commerce intelligent et respectueux de l'environnement. Les deux axes de développement d'Innovation maritime sont justement l'intelligence maritime et les technologies propres.

Chaque année, Innovation maritime (IMAR), centre collégial de transfert de technologie (CCTT), produit son rapport annuel, ses états financiers et sa requête annuelle qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le rapport annuel 2020-2021, les états financiers au 30 juin 2021 et la requête annuelle 2020-2021 ont été adoptés lors de la séance du 28 octobre 2021.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur, le conseil d'administration du Collège de Rimouski doit recevoir et approuver ces documents par résolution.

CONSIDÉRANT qu'Innovation maritime est un CCTT ;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le rapport annuel, les états financiers la requête annuelle de ses CCTT ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2020-2021 d'IMAR, les états financiers au 30 juin 2021 et la requête annuelle 2020-2021 ont été adoptés par le conseil d'administration d'IMAR le 28 octobre 2021 ;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel 2020-2021 d'Innovation maritime, ses états financiers au 30 juin 2021 et la requête annuelle 2020-2021.

21-08.09 IMQ — RÉNOVATION DE LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC ET DES VESTIAIRES ATTENANTS AU GYMNASE DU BÂTIMENT/DEMANDE DE FINANCEMENT - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PSISRSES) : ADOPTION

Madame Mélanie Leblanc, directrice de l'Institut maritime du Québec, explique le sujet.

L'amélioration de l'expérience vécue par les membres de la communauté IMQ qui fréquentent notre institution est notre priorité. De nombreux efforts sont déployés afin d'offrir un milieu de vie stimulant et des activités favorisant la santé de l'individu et le sentiment d'appartenance à notre École nationale. La salle d'entraînement est utilisée par les étudiantes et étudiants et par les membres du personnel. Elle est fréquentée dans le cadre des cours d'éducation physique, par les élèves athlètes IMQ membres des Pionniers, ouverte gratuitement à la communauté et utilisée dans le cadre du programme Santé globale pour les cours d'entraînement de type CrossFit.

De plus, depuis de nombreuses années, l'Institut maritime du Québec a une entente de partenariat avec le *Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent*. Dans le cadre de cette entente, l'IMQ accueille dans ses murs, de façon hebdomadaire, des clients issus des programmes suivants : *Programme de réadaptation ambitieuse des psychoses « Groupe sportif »* et au *Programme des maladies chroniques* comprenant un programme d'activité physique chez une clientèle adulte ayant ou à risque de développer une maladie chronique. Dans le cadre de cette entente de partenariat, le CISSS dispose des équipements sportifs dans la salle de l'IMQ, propriété du CISSS du Bas-Saint-Laurent, mais accessibles à tous les usagers, tant ceux du CISSS que ceux de l'IMQ.

Toutefois, la salle d'entraînement de l'Institut maritime du Québec est désuète et requiert des rénovations majeures. Un premier projet d'analyse des besoins avait été fait en 2017 dans l'objectif de trouver un partenaire financier pour soutenir le projet. Cependant, le projet ne s'est pas concrétisé. Ce projet de rénovation a par la suite été intégré dans les projets prioritaires des travaux dans le cadre de la Campagne majeure de financement de la Fondation de l'IMQ — axe Amélioration du milieu de vie — lancé en 2019. En ce sens, afin de poursuivre les efforts de sollicitation, une mise à jour de l'estimation des coûts a été demandée en janvier 2020, quelques semaines seulement avant que la pandémie ne mette un frein majeur aux efforts de sollicitation de dons par la Fondation.

La rénovation du gymnase a été complétée à l'automne 2021 grâce à des fonds provenant à 100 % de dons versés à la Fondation de l'IMQ. Le projet ciblé par la présente demande est donc une suite logique des actions posées au cours de la dernière année afin d'offrir un environnement physique agréable et fonctionnel, notamment en priorisant les interventions durables qui présentent un potentiel lié au recrutement et à la rétention des élèves et du personnel.

Dans l'esprit de ce qui précède, la rénovation de la salle d'entraînement et des vestiaires attenants au gymnase de l'IMQ est la prochaine étape du plan d'amélioration du milieu de vie.

Les firmes professionnelles *Goulet et Lebel - Architectes* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la rédaction d'un estimé des coûts de ce projet (voir Annexe « A »). Le coût du projet avant les coûts des vestiaires est estimé à 646 617 \$ incluant les taxes. L'estimé très préliminaire des travaux des vestiaires est de 150 000 \$ pour un projet total estimé à 796 617 \$.

Les interventions requises dans le cadre de ce projet consistent principalement à la réalisation d'ouvrages de démolition et de reconstruction divers, de travaux visant une meilleure ventilation des lieux et l'ajout d'un vestiaire attenant à la salle d'entraînement ainsi que des travaux de rafraîchissements des vestiaires du gymnase (changement de revêtement de plancher, changement des douches et structures des cabines individuelles, lavabos, comptoirs et peinture des vestiaires).

Compte tenu de la nature du projet précité, de ses particularités de même que de l'état de vétusté important du secteur touché, le Collège pourrait, après analyse par le Ministère, être admissible à un financement dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur*. L'aide financière dont il est ici question pourrait représenter 66 % des coûts admissibles pour le projet.

La Fondation de l'IMQ s'engage à soutenir à hauteur de 250k la mise en œuvre de ce projet si le financement demandé est accordé.

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski autorise la présentation du projet de *Rénovation de la salle d'entraînement de l'Institut maritime du Québec et des vestiaires attenants au gymnase du bâtiment* au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur* ;

CONSIDÉRANT que soit confirmé l'engagement du Collège de Rimouski et de la Fondation de l'IMQ à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le Ministère ;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski désigne monsieur François Dornier, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus ;

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la direction générale à déposer une demande de financement dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur* afin de rénover la salle d'entraînement et les vestiaires attenants au gymnase de l'IMQ.

21-08.10 LETTRES D'APPROBATION POUR LES FORMATIONS RÉGLEMENTÉES PAR TRANSPORT CANADA : INFORMATION

Madame Mélanie Leblanc, directrice de l'IMQ, explique le sujet.

Dans les échanges de madame Mélanie Leblanc avec monsieur Dornier pour l'ajout de personnes supplémentaires au conseil d'administration, elle a constaté que les lettres d'approbation de Transports Canada n'ont jamais été déposées au conseil d'administration. Même si une étudiante ou un étudiant réussit son diplôme d'études collégiales (DEC), il doit obtenir un brevet de Transports Canada pour exercer sa nouvelle profession.

Par exemple, Transports Canada effectue régulièrement des audits pour vérifier de la conformité et de la qualité de la formation donnée par l'IMQ. Ainsi, si Transports Canada ne donne pas son approbation, les finissantes et les finissants ne pourront pas obtenir leur brevet tant et aussi longtemps que la situation n'aura pas été régularisée et qu'elle soit conforme à leurs exigences.

Dans l'histoire de l'IMQ, certains cas ont été problématiques, car Transports Canada (TC) avaient retiré leurs approbations après un audit, ce qui a nécessité de revoir la formation en toute hâte pour ne pas pénaliser les étudiantes et les étudiants. De plus, les stages sont très réglementés. D'ailleurs, des audits ont lieu régulièrement pour vérification. Normalement l'audit dure une semaine. Il s'agit d'un processus très prenant et exigeant pour toute l'équipe.

Monsieur Lacroix propose qu'une présentation plus détaillée soit faite au Conseil à ce sujet par madame Leblanc.

Madame Julie Gasse mentionne qu'un audit a été fait en novembre dernier au CFMU. Elle propose d'en parler au Conseil lors d'une prochaine rencontre.

21-08.11 APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTES DU PROJET CAMOFMI DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS : ADOPTION

Madame Julie Gasse, directrice des Formations continues et du développement institutionnel, présente le sujet.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a octroyé le 9 mai 2018 un financement de 150 000 \$ par l'intermédiaire du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Cette subvention visait à financer les activités du Comité d'action main-d'œuvre en fabrication métallique industrielle (CAMOFMI) du Bas-Saint-Laurent.

Le projet s'est terminé le 30 septembre 2021. Afin d'obtenir le dernier versement, une résolution du conseil d'administration validant le tableau de reddition de compte du projet (présenté en annexe) est requise.

CONSIDÉRANT que le projet s'est terminé le 30 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que les exigences du cadre de gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions ;

CONSIDÉRANT que Julie Gasse est actuellement la responsable du CAMOFMI ;

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Gilles Blaquièrre et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la reddition de comptes concernant l'aide financière octroyée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet Comité d'action main-d'œuvre en fabrication métallique industrielle (CAMOFMI) du Bas-Saint-Laurent.

21-08.12 AEC INTÉGRATION À LA PROFESSION INFIRMIÈRE AU QUÉBEC (CWA.00) : ADOPTION

Madame Julie Gasse, directrice des Formations continues et du développement institutionnel, présente le sujet.

En septembre dernier, le premier ministre François Legault a enclenché un plan d'action visant à recruter près de 2 000 infirmières et infirmiers à l'international dans le but d'atténuer les effets de la pénurie de main-d'œuvre dans le système de santé. Afin de mener à bien cette grande opération, trois ministères ont uni leurs forces : le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). C'est ainsi que des cégeps ont été invités à cet effort collectif afin de conformer les infirmières et infirmiers qualifiés ainsi recrutés aux normes québécoises en lien avec la pratique de cette profession.

Dans ce contexte, le Cégep de Rimouski a été sollicité pour offrir l'AEC Intégration à la profession infirmière au Québec. L'AEC a été développée par un consortium coordonné par le Cégep du Vieux-Montréal. Cette formation vise à mettre aux normes des infirmières et infirmiers déjà qualifiés à l'extérieur du Québec, et ce, conformément aux attentes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

Les infirmières et infirmiers seront recrutés par Recrutement Santé et seront orientés vers le Cégep de Rimouski pour faire leur formation. L'AEC se donnera en partenariat avec le Département de soins infirmiers du Cégep de Rimouski.

CONSIDÉRANT que le CISSS Bas-Saint-Laurent a identifié des besoins de recrutement à l'international pour du personnel infirmier ;

CONSIDÉRANT la mission du Collège de Rimouski de former la main-d'œuvre et d'agir à titre de partenaire lorsque des enjeux régionaux requièrent notre collaboration ;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski a été approché par le MES pour offrir la formation ;

CONSIDÉRANT que les besoins d'infirmières et d'infirmiers qualifiés sont importants ;

CONSIDÉRANT l'expertise du Collège en matière de soins infirmiers ;

CONSIDÉRANT que le Département de soins infirmiers a été informé du projet et y contribuera ;

CONSIDÉRANT que la Formation continue du Cégep de Rimouski assurera la mise en œuvre du programme avec l'aide du CISSS Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que la commission des études a recommandé son adoption ;

Il est PROPOSÉ par madame Alex Désaulniers, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de recommander au conseil d'administration l'adoption de l'AEC Intégration à la profession infirmière au Québec (CWA.00).

21-08.13 ABROGATION DU RÈGLEMENT SUR LES DROITS D'INSCRIPTION (CATÉGORIE C-07b DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, explique le sujet.

Le Règlement sur les droits d'inscription (C-07b du Cahier de gestion) a été originalement adopté en 1999 par le conseil d'administration. À cause de la nature des informations contenues dans ce règlement, il a dû être modifié à de nombreuses reprises depuis cette date.

Or, les informations présentées dans ce règlement sont pour la plupart désuètes ou encore erronées et elles portent confusion pour les personnes qui le consultent.

Les informations comprises dans ce règlement se retrouvent ailleurs dans d'autres documents officiels du Collège.

La Direction des études travaille à concentrer les éléments des règlements (C-07a, b, c, d, e) pour en faire un seul règlement, plus simple et plus général. De cette façon, il ne sera plus nécessaire de modifier le règlement à maintes reprises.

CONSIDÉRANT que les informations ne sont plus conformes aux pratiques en cours et portent à confusion ;

CONSIDÉRANT que la nature des informations oblige la Direction des études à modifier ce règlement à maintes reprises ;

CONSIDÉRANT que les informations comprises dans ce règlement se trouvent dans d'autres documents officiels ;

CONSIDÉRANT que la Direction des études travaille à la rédaction d'un règlement plus simple et plus général ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guillaume St-Onge, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de donner un avis favorable au conseil d'administration afin qu'il abroge le Règlement sur les droits d'inscription (catégorie C-07b du Cahier de gestion).

21-08.14 DÉROGATION À LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI (PIÉA) : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, mentionne au Conseil que cette politique est révisée normalement tous les cinq ans.

En 2015, les travaux entourant l'élaboration d'une nouvelle *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de Rimouski (PIEA)* ont eu lieu. Adoptée par le Conseil d'administration en juin 2017 (catégorie E-08 du Cahier de gestion), cette version de la politique a permis d'implanter une seule et unique PIEA pour les trois composantes.

Dans le but de respecter l'autonomie de chacune des composantes du Collège ainsi que leurs pratiques en matière d'évaluation des apprentissages, chaque composante a rédigé et adopté un cadre local d'application de la PIEA.

La PIEA actuelle prévoit que la Direction des études procède à sa révision aux cinq ans, c'est-à-dire en 2022. Cependant, la Direction des études est présentement à terminer la révision de la Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGPE) dont les travaux ont été retardés par la crise sanitaire. La révision de la PIEA est prévue après celle de la PIGPE. Dans ce contexte, il est impossible de respecter la date de révision de la PIEA comme stipulé à la clause G4 de la politique en vigueur actuellement. Par conséquent, une dérogation à l'application de cette clause est nécessaire.

CONSIDÉRANT que les travaux de révision de la PIGPE ont débuté avant la crise sanitaire de la COVID ;

CONSIDÉRANT que la gestion de la COVID a retardé de la réalisation de la révision de la PIGPÉ ;

CONSIDÉRANT que l'adoption de la nouvelle PIGPÉ est prévue au trimestre d'hiver 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'amorce de la révision de la PIEA est planifiée après celle de la PIGPÉ ;

CONSIDÉRANT que la Direction des études prévoit débiter les travaux concernant la révision de la PIEA en 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter une dérogation à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) du Collège de Rimouski en ce qui concerne la date de sa révision.

21-08.15 PROFIL DE RÉUSSITE — TRIMESTRE D'HIVER 2021 : INFORMATION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, commente le document préalablement déposé.

Madame Meadows mentionne qu'il est important de toujours comparer le taux de réussite entre les mêmes trimestres, par exemple, hiver 2020 (94,63 % cégep) avec celui de l'hiver 2021 (92,14 %).

Le taux de réussite est plus élevé, car certains étudiants et étudiantes peuvent demander un incomplet (IN), ce qui fait que la note est retirée de leur dossier et cela a pour conséquence de faire augmenter la moyenne.

Par rapport aux statistiques d'autres cégeps, Rimouski se situe en bonne position et son taux de réussite est comparable avec le réseau.

Madame Meadows explique que le cégep, l'IMQ et le CMÉC vérifient leur taux de réussite par programme de façon à assurer un suivi en comparant les données d'une année à l'autre.

21-08.16 STATISTIQUES SUR LES PRÊTS ET BOURSES 2020-2021 : INFORMATION

Monsieur Ugo Leblanc, directeur des Affaires étudiantes, présente le sujet.

Monsieur Leblanc présente les statistiques sur le Cégep de Rimouski et la Formation continue. Les étudiantes et les étudiants demandent de moins en moins de prêts et bourses. On constate une diminution du taux d'endettement. Particularité en 2020-2021 : aide à l'allocation pour du matériel d'appui à la formation (livres, ordinateurs, bottes, stéthoscope, etc.) disponible sous forme de prêt pour un montant de 1000 \$. De façon générale, il n'y a pas eu de changements au niveau des critères dans le versement d'un prêt ou d'une bourse, ce qui aurait pu expliquer la baisse du nombre de prêts et bourses octroyés.

Madame Jocelynn Meadows mentionne qu'une discussion à ce sujet a eu lieu lors d'une réunion récente de la Commission des études. Les étudiantes et les étudiants suivent leur formation sur une période de 4 ans au lieu de 3 ans, et ce, tout en travaillant plusieurs heures par semaine. Il serait sans doute difficile de maintenir ce rythme lorsque la formation est donnée sur trois ans.

21-08.17 RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 JUIN 2021 : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet et explique aux membres du Conseil, les particularités des états financiers du Collège se terminant le 30 juin 2021.

C'est la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui a été chargée de faire l'audit du rapport financier annuel du Collège de Rimouski au 30 juin 2021.

Les états financiers au 30 juin 2021 incluent les ajustements à la suite de l'analyse par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de l'année 2019-2020. Ce document fait état d'une diminution de 357 793 \$ de la subvention de fonctionnement à recevoir ainsi que d'une augmentation de 130 353 \$ des résultats du fonds de fonctionnement.

Les documents suivants sont annexés :

- Communication des résultats des travaux d'audit ;
- Rapport financier annuel au 30 juin 2021 ;
- Rapport ÉnerCÉGEP (dépenses d'énergie) ;
- Analyse du rapport financier pour l'année 2019-2020 par le MES.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel pour examen et adoption par les membres du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT l'examen et la recommandation du rapport financier annuel par le comité de vérification ;

Il est PROPOSÉ par madame Alex Désaulniers, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter pour l'exercice financier annuel au 30 juin 2021 : le rapport financier annuel incluant les notes complémentaires ainsi que le rapport ÉnerCÉGEP (dépenses d'énergie).

21-08.18 ENGAGEMENT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2021-2022 : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

Le choix d'une firme de comptables pour la vérification externe est fait annuellement par le conseil d'administration avant le 1^{er} janvier de l'exercice financier en cours.

Le 18 octobre 1988, le conseil d'administration a adopté la *Politique relative à l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe* (catégorie C-12 du Cahier de gestion). Au cours de l'élaboration du *Règlement sur la gestion financière du Collège de Rimouski* (Règlement n° 21-01.29) (catégorie C-19 du Cahier de gestion), le Collège a pris la décision d'incorporer dans celui-ci les articles de ladite Politique pour ainsi regrouper l'ensemble des règles de régie interne en matière de gestion financière. Lors de la séance du conseil d'administration du 6 avril 2021, le Règlement a fait l'objet d'une adoption alors que la Politique a fait l'objet d'une abrogation (CA 21-03.16).

Comme prévu à l'article 4.2 du Règlement, le Collège de Rimouski a procédé à un appel d'offres de service en 2018 et, à la séance du conseil d'administration tenue le 5 février 2019 (CA 19-01.06), a retenu les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Le prochain appel d'offres est prévu en 2022, soit cinq (5) ans plus tard.

CONSIDÉRANT que le choix de la firme comptable pour la vérification externe est fait annuellement par le conseil d'administration avant le 1^{er} janvier ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la gestion financière du Collège de Rimouski* (Règlement n° 21-01.29) ;

CONSIDÉRANT la recommandation par le comité de vérification de la reconduction des auditeurs externes ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Laura Lebel et résolu à L'UNANIMITÉ de confier à la firme Raymond Chabot Grant Thornton l'audit des états financiers du Collège de Rimouski pour l'année 2021-2022.

21-08.19 EMPRUNTS PAR MARGE DE CRÉDIT : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de Rimouski (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets ») ;

ATTENDU QUE le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29) et à la Loi sur l'administration financière ;

ATTENDU QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

ATTENDU QUE tout emprunt temporaire effectué auprès d'institutions financières pour le financement des Projets, doit, à l'échéance ou dès que possible, être financé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser le régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et d'en approuver les conditions et modalités ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et à la Loi sur l'administration financière ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ;
 - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies ;
 - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autre.
2. QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, incluant le montant des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets antérieurement à la présente résolution ;
4. QUE tout emprunt temporaire en cours contracté auprès d'institutions financières pour les Projets soit, à l'échéance ou dès que possible, réalisé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
5. QU'aux fins de constater chaque emprunt ou un remboursement de capital ou d'intérêt sur les marges de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction ;
6. QUE le directeur général ou la directrice générale, le directeur ou la directrice des Études, le directeur ou la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, du coordonnateur ou de la coordonnatrice des Affaires financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes des marges de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges ;
7. QUE le directeur général ou la directrice générale, le directeur ou la directrice des Études, le directeur ou la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, du coordonnateur ou de la coordonnatrice des Affaires financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit ;
8. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

La Direction générale du Cégep de Rimouski encourage les acteurs de son milieu à faire preuve d'innovation et de créativité dans l'élaboration de leurs différents projets de manière à permettre à celui-ci de se distinguer des autres établissements du réseau collégial québécois et ainsi permettre l'amélioration de l'expérience vécue par les étudiantes et les étudiants qui le fréquentent, une des principales orientations énoncées dans le Plan stratégique 2017-2022 adopté en décembre 2016 par le conseil d'administration du Cégep. Il fut alors en effet établi qu'au-delà d'une offre de formation de qualité, l'accroissement de l'offre d'activités susceptibles de donner aux étudiantes et aux étudiants l'occasion de s'accomplir et de se dépasser influencerait assurément sur le choix de ces derniers de venir ou non étudier à Rimouski. En ce sens, il importe au Cégep d'être en mesure de leur proposer des activités nombreuses et variées, notamment dans le domaine sportif. Du même souffle, le Cégep souhaite offrir un environnement physique agréable et fonctionnel, notamment en priorisant les interventions durables qui présentent un potentiel lié à son développement, au recrutement, à la rétention et à la bonne santé de la communauté collégiale et de la population rimouskoise, ce qui répond au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) qui vise à accroître le nombre d'infrastructures sportives et récréatives ainsi qu'à rénover celles qui sont déjà existantes pour assurer leur accès à la population. Ainsi, le Cégep de Rimouski satisfait donc à l'objectif en améliorant ses infrastructures afin de permettre à la population, citoyenne et étudiante, d'avoir un accès à des infrastructures de qualité et sécuritaires.

Dans ce contexte, une étude d'expertise réalisée durant l'automne 2019 par la firme professionnelle Proulx et Savard - Architectes a permis de constater que des travaux de réfection majeurs sont nécessaires pour ce qui est du PEPS, le Pavillon de l'éducation physique et des sports du Cégep (à noter que ce pavillon, construit en 1979, qui a en effet un indice de vétusté de 28 % [cote d'état D, à la limite du E] selon la dernière mouture du plan annuel de gestion des investissements [PAGI] du ministère de l'Enseignement supérieur). Selon cette étude, il serait possible de profiter de l'occasion que représentent ces travaux pour optimiser de même que pour redynamiser les espaces de l'endroit. Étant donné l'importance des interventions requises pour y arriver (estimation des coûts projet de l'ordre de 17,3 M\$ pour les lots B à E décrits dans ladite étude, le lot A relatif à la réfection de la piscine [et de son enceinte] de l'endroit étant en cours de réalisation au moment d'écrire ces lignes), la réalisation des travaux en question devrait être échelonnée sur plus d'une année afin d'en atténuer l'impact sur l'enveloppe du budget des investissements immobiliers du Cégep de même que sur le bon déroulement de ses opérations. Les problèmes observés sur plusieurs composantes de la piscine du PEPS ayant causé sa fermeture depuis l'automne 2019, on peut sans se tromper affirmer que la période de gestion du risque en ce qui concerne ce pavillon, une des pierres angulaires de l'argumentaire retenu dans le cadre de la stratégie de recrutement actuelle, arrive à son terme. Étant donné les impacts immédiats de cette situation sur la mission du Cégep, sur son image de même que sur son potentiel d'attractivité, il est dès maintenant nécessaire d'entreprendre la réalisation des autres travaux de réfection nécessaires au pavillon J (PEPS).

La solution précitée permettra au Cégep de Rimouski de rendre son pavillon sportif conforme à de nouvelles normes en vigueur (CNB, efficacité énergétique, exigences parasismiques, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, sécurité des usagers et des infrastructures, etc.) tout en lui permettant et de faire évoluer l'offre de service de ses plateaux de besoins issus des années 1970 à ceux de la période présente.

Un dépôt de projet a par ailleurs été effectué dans le cadre de l'« annexe I037 — Aide à l'attractivité des régions – Parc immobilier ». Une confirmation d'admissibilité a été reçue de la part de la Direction générale des infrastructures pour une subvention maximale de 3 696 179 \$.

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski autorise la présentation du projet de Cégep de Rimouski — pavillon J (PEPS)/Réfection majeure au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur ;

CONSIDÉRANT que soit confirmé l'engagement du Cégep de Rimouski à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère ;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski désigne monsieur François Dornier, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la Direction générale à déposer une demande de financement ad hoc issue du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) pour le projet Cégep de Rimouski — pavillon J (PEPS)/Réfection majeure.

21-08.21 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020-2021 DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le rapport préalablement déposé.

La *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* mentionne, à l'article 27.1 :

« Un collège doit, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans le plan stratégique. »

CONSIDÉRANT l'article 27.1 de la Loi sur les collèges ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel traduit fidèlement les grandes lignes des activités du collège ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par madame Alex Désaulniers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel d'activités 2020-2021 du Collège de Rimouski.

21-08.22 ÉLECTION DES OFFICIERS (HUIS CLOS) : ADOPTION

Ce sujet est traité à huis clos.

Le directeur général, monsieur François Dornier, rappelle la procédure d'élection décrite à l'article 3.15 du *Règlement de régie interne du Collège de Rimouski* (règlement 98-01.8 ; catégorie B-1 du Cahier de gestion).

Article 3.15 : PROCÉDURE D'ÉLECTION

Lorsqu'il y a élection, le Conseil procède de la façon suivante :

- l'élection se fait poste par poste ;
- les mises en candidatures sont faites par propositions verbales dûment appuyées ;
- dans le cas où il y a plus d'une candidature pour un poste donné, il y a vote par scrutin secret ;
- pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité absolue des votes ;
- si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, la candidature ayant obtenu le moins de votes au tour précédent sera éliminée.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Gilles Blaquièrre et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur François Dornier, président d'élection et madame Claire Bérubé, secrétaire d'élection.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de président ou de présidente du Conseil. Le nom de monsieur Raymond Lacroix est proposé. Monsieur Lacroix accepte.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de vice-président ou vice-présidente du Conseil. On propose le nom de monsieur Gilles Blaquièrre. Ce dernier refuse. On propose le nom de monsieur Michel Pineault. Monsieur Pineault accepte.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de membre du Comité exécutif, non employé, ni étudiant au Collège.

On propose la candidature de monsieur Pierre-Luc Michaud, à titre de remplaçant temporaire de madame Janice Lemoignan, absente pour une période indéterminée. Monsieur Michaud confirme son intérêt.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le deuxième poste de membre du Comité exécutif. Ce poste est ouvert aux membres du personnel et aux administrateurs « externes ». On propose la candidature de monsieur Philippe Saindon. Ce dernier accepte.

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Guillaume St-Onge et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer :

- Monsieur Raymond Lacroix, président du Conseil d'administration du Collège de Rimouski ;
- Monsieur Michel Pineault, vice-président du Conseil d'administration du Collège de Rimouski ;
- Messieurs Pierre-Luc Michaud et Philippe Saindon, membres du Comité exécutif.

Monsieur Raymond Lacroix remercie le président et la secrétaire d'élection, monsieur François Dornier et madame Claire Bérubé.

21-08.23 ÉLECTION — COMITÉ DE VÉRIFICATION DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

La mise en œuvre du comité de vérification s'est effectuée le 21 novembre 2017 (CA 17-07.28). De par sa composition, deux postes d'administrateurs sont réservés à des membres externes.

Le document *Comité de vérification du Collège de Rimouski* prévoit que « Les membres du comité de vérification doivent être élus lors de la séance du conseil d'administration à laquelle les états financiers sont déposés, soit en novembre de chaque année. En cas de vacance au comité, le conseil doit élire un nouveau membre lors de la première assemblée ordinaire consécutive à la vacance ». Rappelons que le président et le vice-président du conseil d'administration sont membres d'office du comité.

Le Collège doit donc procéder à une élection afin que soient attribués les deux (2) postes d'administrateurs externes.

CONSIDÉRANT la fin du mandat des membres du comité de vérification ;

CONSIDÉRANT que l'exercice financier se termine le 30 juin et que les états financiers sont présentés en novembre de chaque année ;

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de :

Procéder à une élection et nommer deux (2) administrateurs externes afin de constituer le comité de vérification du Collège de Rimouski de la manière suivante :

- la présidente ou le président du conseil d'administration ;
- la vice-présidente ou le vice-président du conseil d'administration ;
- la coordonnatrice des Affaires financières, madame Sylvie Dufour ;
- la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles ; madame Marie-Josée Proulx (secrétaire du comité) ;
- et désigner les deux personnes suivantes pour compléter le comité. Les deux membres nommés (administrateurs externes) par le conseil d'administration sont madame Lucie Duchesneau et monsieur Gilles Blaquière.

21-08.24 ACTUALISATION ET MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE LOCALE DE GESTION CONCERNANT LE PERSONNEL-CADRE (CATÉGORIE D-4 DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION / HUIS CLOS

Monsieur François Dornier, secrétaire général par intérim, présente le rapport préalablement déposé.

M. Dornier rappelle les éléments qui ont été modifiés dans la politique locale concernant notamment les mesures disciplinaires. Toute remarque défavorable versée au dossier de la personne-cadre demeurera en permanence au dossier. Pour les gestionnaires, le processus de licenciement est long. Si après des essais, des avertissements, la personne-cadre ne peut se corriger ou s'améliorer, il y a entente, règlement ou congédiement si cela est vraiment nécessaire. Le comité exécutif gère les dossiers en question. Les processus d'embauche ont été revus.

Monsieur Philippe Saindon demande des éclaircissements sur les augmentations de 15 % indiquées au point 9.9.3 de la politique. Les explications sont données à sa satisfaction.

Une nouvelle politique locale de gestion concernant le personnel-cadre a été adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 13 juin 2000 (CA 00-06.11), amendée le 18 juin 2002 (CA 02-04.15), le 8 février 2011 (CA 11-01.12) et le 4 avril 2012 (CA 12-04.16).

Des discussions ont eu lieu au cours de la dernière année pour actualiser et modifier cette politique.

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu entre le directeur général et l'exécutif de la Section locale du personnel cadre ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la proposition des modifications de la politique par la Section locale des cadres lors de son assemblée du 16 septembre 2021 ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de modifier la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) afin d'y inclure les récentes modifications.

Note : Les discussions et l'adoption de cette politique devront se faire en conformité avec le paragraphe 3 de l'Article 12 de la *Loi des collèges d'enseignement général et professionnel* stipulé à l'article 12.

21-08.25 AFFAIRES DIVERSES

Mme Lucie Duchesneau s'informe du dossier en cours concernant l'agence de sécurité Neptune. Monsieur Dornier mentionne que des discussions se poursuivent. Monsieur Lacroix explique à madame Duchesneau que ce dossier sera discuté éventuellement en comité exécutif.

21-08.26 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 18 h 50 heures.

Le président (M. Raymond Lacroix)

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)